

LE SITE BK-REPUBLIC.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site usurpe l'identité d'une banque en ligne allemande. Nous avons identifié plus de 110 banques européennes dont le nom est utilisé frauduleusement par un nombre de clones impressionnant. Il s'agit d'un "frère" du site munich-inv.com

Le site bk-republic.com

Il a été créé le 13/05/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/bk-republic.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 02 21 90 20 10

Il est utilisé par un autre clone frauduleux bancaire. Il s'inscrit dans une série intéressante :

bk-republic.com	02 21 90 20 10
bestinver-gestion.com	02 21 90 20 10
shine-contact.com	02 21 90 20 38
coinmarketcap-exchange.com	02 21 90 20 40
shine-contact.com	02 21 90 20 60

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Jean Yves GAYON

Les produits

Il est proposé la gestion de patrimoine. Nous publions la brochure présentant l'activité :

[La-brochure-du-site-bk-republic.pdf](#)

Elle est identique à celle utilisée par le site frauduleux munich-inv.com que nous publions ci-dessous :

[La brochure du site munich-inv](#)

Ce site a fait l'objet de recherches :

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/les-sites-munich-inv-com-mri-access-com/>

Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0197 6881 7942 956

Les informations juridiques

Il a été usurpé l'identité d'une VRAIE BANQUE allemande. Nous publions le lien vers le vrai site

<https://traderepublic.com/fr-fr>

Il est sur la liste noire de l'AMF depuis le 25/08/2022.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Nous avons déjà mis une recherche :

<https://adcfrance.fr/epargne/les-sites-trd-republic-bk-com-bk-republic-com/>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

